

Diminution des taxes d'ordures

En date du 4 février 2021, le CC avait validé la diminution des taxes pour les privés. Il avait également décidé de revoir les taxes pour les entreprises et les associations.

Pour les entreprises, les tarifs en vigueur sont les suivants :

- Catégorie 1 : Fr. 110.00
- Catégorie 2 : Fr. 270.00
- Catégorie 3 : Fr. 420.00

Les nouveaux tarifs proposés sont de Fr. 80.00, Fr. 190.00 et Fr. 275.00.

Pour les maisons villageoises et buvettes, le tarif actuel est de Fr. 110.00. Le nouveau tarif proposé est de Fr. 95.00.

La diminution d'encaissements liés aux entreprises et associations est estimée à Fr. 15'000.00.

Le CC valide les nouveaux tarifs proposés qui entre en vigueur en 2021.

Mérites culturels et sportifs

Sur proposition de la commission Jeunesses Sports et loisirs, le CC attribue les mérites sportifs 2020 et 2021 suivants :

Mérite sportif Athlète :

- Richard Délétroz : champion valaisan de la montagne homme II 2019.
- Romain Gex : champion valaisan 2018 & 2019.
- Vincent Blanc et Basile Praplan : 1^{ère} place catégorie "ISA" Rallye International du Valais 2019.
- Eric Berguerand : champion suisse de la montagne 2019 courses de côte.

Mérite sportif Dirigeants :

- Firmin Jean : entraîneur de football depuis 30 ans d'activité.

Mérite sportif Equipes :

- BC Ayent Juniors B : champion VS interclub 2019-2020.

Sur proposition de la commission culturelle, le CC attribue les mérites 2020 et 2021 suivants :

Mérite culturel :

- RosAlp Brass Band : 3^{ème} place en 2018 et 2019 au championnat suisse des Brass Band en 1^{ère} catégorie. Ce Brass Band est dirigé par David Bonvin qui est également directeur de l'Echo du Rawyl dont plusieurs musiciens font partie du RosAlp.

Distinction culturelle :

- Marco Dussex : président de l'association de Jumelage Ayent - St-Brévin pendant 20 ans.

- Consortage du Grand Bisse d'Ayent pour la mise en œuvre du patrimoine culturel grâce à des activités touristiques. Le billet de Fr. 100.00 a mis en avant tout ce travail en 2019. Le Consortage est un acteur phare d'une destination touristique et culturelle autour des bisses.

Si la situation sanitaire le permet, la soirée des mérites aura lieu le 05.11.2021.

Délivrance de 2 autorisations d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre les autorisations d'exploiter suivantes :

- M. Patrick Bonvin pour le Restaurant Les Premiers Pas.
- M. Patrick Bonvin pour le Tea-room l'Epilobe.

Structure Naftaline

Afin de compléter le personnel auxiliaire de remplacement (appel sur demande), le CC décide d'engager Mme Amira Demont de Lens pour un taux d'activité de 30 % annualisé. L'entrée en fonction est fixée au 16.08.2021.

Personnel communal

Le CC nomme Mme Anne Morard comme auxiliaire de conciergerie, en charge notamment du nettoyage des bâtiments administratifs communaux.

Le taux d'activité est fixé à 30 %.

Anzère Tourisme SA

Mme Stéphanie Dijkmann a été nommée directrice d'Anzère Tourisme SA.

Séance du 16.09.2021

Télé Anzère SA

Le CC prend connaissance et accepte les comptes 2020-2021 qui présentent un bénéfice de Fr. 66'057.88 après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 1'566'433.95.

Le compte de pertes et profits laisse apparaître un total de produits d'exploitation des transports de Fr. 5'205'604.01.

Cimetière

Le CC prend connaissance d'une étude de faisabilité de la finalisation de l'aménagement du cimetière établie par le bureau John Chabbey.

Magazine Ayent

Le CC attribue le mandat d'édition de ce magazine à l'imprimerie Gessler SA.

Renforcement sismique nouveau CO et salle de gym

Comme déjà annoncé, la salle de gym et le CO (nouveau bâtiment) doivent être mis aux normes sismiques.

Le CC décide d'attribuer les travaux de mises aux normes sismiques du CO (nouveau bâtiment) et de la salle de gym à l'entreprise Fardel & Délèze SA à Sion pour la somme de Fr. 160'265.15 TTC.

Cette offre est la plus avantageuse.

La commune devra certainement faire appel à d'autres entreprises pour des travaux annexes, soit électricité, peinture, carrelage, menuiserie, sanitaire, etc...

Prévoyance en faveur du personnel communal

La Bâloise gère le contrat de prévoyance (LPP) en faveur du personnel de la Commune d'Ayent.

Le CC a demandé diverses propositions d'amélioration du contrat actuel.

Le CC décide ainsi d'améliorer les prestations LPP de la manière suivante.

- Amélioration de la rente de conjoint et de partenaire
- Amélioration de la rente d'enfant
- Augmentation de la prime d'épargne (bonification de vieillesse)

Le surcoût pour la commune, par rapport à la situation actuelle, est de Fr. 38'100.00.

Conseil général

Le CC prend connaissance de la démission du M. Cyril Vouardoux en tant que conseiller général.